

# AIDE À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE 2013

CE SONT LES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES  
DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

## Principes généraux

Bouches-du-Rhône Tourisme avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a pour ambition :

→ Le développement d'une offre d'excellence, à forte valeur ajoutée, qui soit aussi une offre solidaire et durable ;

→ Aussi, la création de nouveaux hébergements, leur modernisation ou encore leur adaptation, sont autant de projets que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône se propose d'accompagner dans la mesure où ils contribuent au développement de la qualité, de l'accessibilité et au respect de l'environnement.

## Le contexte

Sont concernés les meublés de tourisme labellisés, les hôtels et campings classés et indépendants.

Les projets pris en charge vont de la création et la rénovation à l'engagement dans des démarches de labellisation comme Tourisme & Handicap ou encore de gestion environnementale.

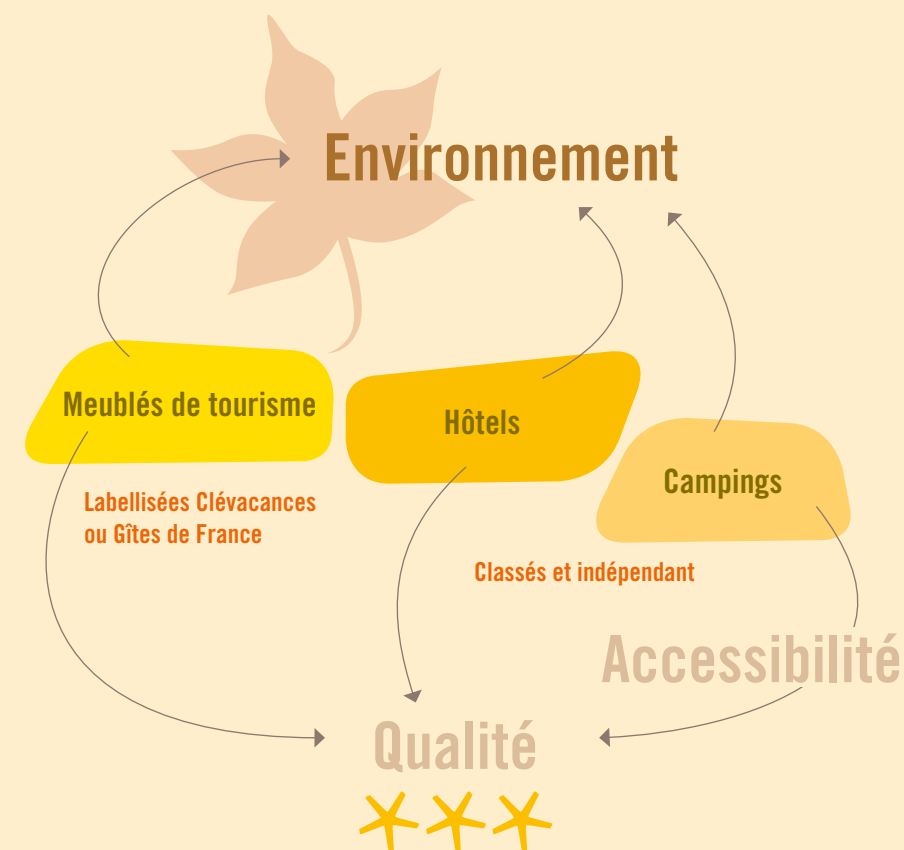
Pourquoi ?

En bref ?

## Les aides financières au bénéfice des hébergements touristiques

Depuis 2008, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône propose un nouveau dispositif qui s'adresse directement à des opérateurs privés : l'aide à l'hébergement.

Ces aides, pilotées par Bouches-du-Rhône Tourisme, soutiennent les projets en cohérence avec la politique touristique du département pour un tourisme durable et solidaire.



Quoi ?

Le mode d'emploi aide à l'hébergement 2012  
apporte des réponses à toutes les questions  
que vous vous posez

Qui ?

Pour les financements, voir le tableau pages suivantes...

Qui ?

Je suis  
agriculteur ?

Vous souhaitez créer, sur votre exploitation, un meublé de tourisme, ou réaliser une extension ? Si vous vous engagez à adhérer à l'un des labels "Gîtes de France" ou "Clévacances", vous pouvez bénéficier d'une aide à la création et à l'extension de meublés.

Cette aide vise à soutenir l'activité agricole dans le département, améliorer la qualité d'accueil, et favoriser la progression des meublés Gîtes de France ou Clévacances sur une exploitation agricole.

Quel projet  
d'aménagement  
de meublé peut  
être aidé ?

Création : création d'un meublé de tourisme dans un bâtiment existant depuis plus de 5 ans.  
Extension : création d'une nouvelle surface exigée par un des labels.

Je suis  
propriétaire d'un  
meublé labellisé  
Gîtes de France  
ou Clévacances ?

Vous souhaitez accéder au label "Tourisme & Handicap" ou vous engager dans une démarche de gestion environnementale ? Vous pouvez bénéficier d'une aide à la rénovation.

Cette aide vise à engager les professionnels de l'hébergement dans la voie du développement durable et accroître l'accessibilité des structures à tous les publics.

Je suis  
propriétaire ou  
gestionnaire  
d'un hôtel ou  
d'un camping

Vous êtes classés et indépendants et vous souhaitez accéder au label Tourisme & Handicap ou vous engager dans une démarche de gestion environnementale ? Vous pouvez bénéficier d'une aide à la rénovation. Cette aide vise à développer un tourisme solidaire Pour engager les professionnels de l'hébergement dans la voie du développement durable et accroître l'accessibilité des hébergements touristiques à tous les publics.

Et si je suis  
situé dans  
une commune  
rurale ?

Vous souhaitez moderniser votre hôtel ou votre camping ? Vous pouvez bénéficier d'une aide à la rénovation. Cette aide vise à améliorer les équipements au cœur des espaces ruraux du département et permettre une meilleure compétitivité au regard des grandes stations touristiques.

Où ? Quand ?

Où ? Quand ?

# 1 Je contacte Bouches-du-Rhône Tourisme...

Thomas Kreiser au 04 91 13 84 11 ou [tkreiser@visitprovence.com](mailto:tkreiser@visitprovence.com)  
pour recevoir des informations complémentaires  
ou je télécharge directement les fiches techniques du dispositif sur le site web :  
[www.visitprovence.org](http://www.visitprovence.org)

# 2 Je contacte la Direction de l'Agriculture et du Tourisme du Conseil Général...

Dominique Martinez au 04 13 31 22 67 ou [dominique.martinez@cg13.fr](mailto:dominique.martinez@cg13.fr)  
pour recevoir des informations complémentaires.

# 3 Je bénéficie de l'accompagnement de Bouches-du- Rhône Tourisme pour mon projet et mon dossier de subvention

- ★ qui m'oriente vers les personnes référentes
- ★ qui suit mon projet de sa conception à sa réalisation
- ★ qui m'aide à monter mon dossier de demande d'aide
- ★ qui me garantit le respect des critères d'octroi de l'aide

# Quoi ? Combien ?

## Les projets pouvant bénéficier du financement

Type d'aide	Bénéficiaire	Montant de l'aide	Financement Conseil Général Maximum	
Aide à la création de meublés de tourisme situés sur une exploitation agricole	Une exploitation agricole	10 % *	1.000 €	
Aide à la rénovation des hôtels et campings dans des communes rurales *	Un hôtel ou un camping classé et indépendant situé dans une commune rurale	10 % *	2.000 €	
Aide à la rénovation des hôtels et campings classés et indépendants et des meublés de tourisme labellisés  afin d'accéder au label Tourisme & Handicap  et/ou dans le cadre d'une démarche de gestion environnementale	Gestion environnementale	Un hôtel classé indépendant	10 %	4.000 €
		Un camping classé indépendant	10 %	2.000 €
		Un meublé de tourisme labellisé	10 %	2.000 €
	Tourisme & Handicap	Un hôtel classé indépendant	10 %	4.000 €
		Un camping classé indépendant	10 %	2.000 €
		Un meublé de tourisme labellisé	10 %	2.000 €
	Gestion environnementale + Tourisme & Handicap	Un hôtel classé indépendant	20 %	8.000 €
		Un camping classé indépendant	20 %	4.000 €
		Un meublé de tourisme labellisé	20 %	4.000 €

\* cf liste des communes rurales des Bouches-du-Rhône sur [www.visitprovence.org](http://www.visitprovence.org) : aide à l'hébergement

\* l'aide est cumulable avec les aides accordées dans le cadre d'une démarche de gestion environnementale et/ou d'une démarche Tourisme & handicap.

Pour en savoir plus :  
fiches techniques disponibles sur  
[www.visitprovence.org](http://www.visitprovence.org)

Pour toute question,  
contactez Thomas Kreiser au  
04 91 13 84 11

A noter :  
toute demande après  
réalisation sera rejetée !

MODE D'EMPTO



**BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME**

Adresse 13 rue Roux de Brignoles 13006 Marseille

Tél. +33 (0)4 91 13 84 13 Fax. +33 (0)4 91 33 01 82

e-mail [info@visitprovence.com](mailto:info@visitprovence.com) web [www.visitprovence.com](http://www.visitprovence.com)

